



Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 03/06/2021 à 19h30

(à la Halle d'animation du Puech des Ouilhes)

Nombre de conseillers en exercice : 13 (Présents ou représentés : 13)

Présents :

Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrick EVEILLARD, Aurore LEFEBVRE, Jacqueline BOULANGE, Antoine GENCE, Alain PEYROU, Simone SALAT.

Excusés : Caroline BARRAL-AURATUS (représentée par Aurore LEFEBVRE), Patrice COUDON (représenté par Maryline MONTEILLET), Jérémy LABRUNIE (représenté par Jean-Paul TROUPEL), Serge POTEL (représenté par Alain PEYROU).

Secrétaire de séance : Annelise MICHEL-GAGNAIRE

Début de la séance : 19h40

1. Informations générales

a) Conseil d'école

Le prochain conseil d'école aura lieu le 15/06/2021 à 18h30.

Régis CARLESSO ayant demandé une mise en disponibilité, il y aura un nouvel enseignant à la rentrée prochaine.

b) Elections régionales et départementales des 20 et 27/06/2021

Le tableau horaire avec la répartition des rôles a été adressé aux conseillers par messagerie.

c) Travaux

- Le point à temps a été commencé et devrait être fini demain ou en début de semaine prochaine.
- Le fauchage du Bourg a été fait hier et aujourd'hui.
- L'entretien du cimetière a été réalisé cette semaine également : Mme le Maire y était passée avant et précise que les allées n'étaient vraiment pas belles. Il n'est plus possible d'utiliser de désherbant mais il faudra réfléchir à des solutions pour éviter l'impression de « cimetière abandonné ».
- Les travaux d'électrification à la Vielle et Lacamp durent, sans visibilité sur la date de fin.
- Les travaux de rénovation des chalets prévus cette année au camping du Puech des Ouilhes sont terminés.
- Lors du précédent conseil d'école, il avait été exprimé le besoin de trouver une solution pour faire de l'ombre en attendant que l'arbre grandisse. Patrice COUDON a tendu une toile souple.
- Patrice COUDON a également nettoyé les containers d'apport volontaire du Bourg.
- L'épareuse sera passée en semaine 23.
- Le panneau « Pont de la Marie » et le panneau avec le nom du cours d'eau « L'Authre » ont été installés. Pour mémoire, un des panneaux est financé par le Conseil Départemental et l'autre par la Mairie.
- Une étude a été menée pour le bâtiment du camping municipal : elle confirme que le toit est amianté.

d) Site du Puech des Ouilhes

- Une antenne de l'office du tourisme va être installée durant la période estivale en face du Nautilus.
- Une navette va être mise en place du 28/06 au 29/08/2021 entre Aurillac (A) et le Puech des Ouilhes (PdO) : 10h30(A)-11h08(PdO) / 11h10(PdO)-11h45(A) / 17h15(A)-17h45(PdO) / 17h45(PdO)-18h20(A). Cette navette vient compléter l'offre existante et peut être intéressante, en termes de mobilité, pour les habitants de Lacapelle-Viescamp : une communication est à prévoir.
- Le chantier du « sentier du tour du lac », au niveau du Couderc d'Abrat, est stoppé jusqu'au 01/09/2021 du fait de difficultés d'approvisionnement, ainsi que d'un niveau d'eau trop haut à la suite des fortes pluies.

- Le loueur de bateaux, float tubes, etc. devrait arriver en juillet mais ne pourra vraisemblablement ouvrir qu'en août, du fait de lenteurs administratives.
- La baignade sera ouverte à compter du 01/07/2021.

e) **Commission « Liste électorale »**

Elle s'est réunie le vendredi 28/05/2021 (en la présence de Simone SALAT, conseiller municipal / Eric BARAS, délégué du Tribunal Judiciaire / Joao GONCALVES, délégué de l'Administration) avec pour mission de vérifier que les listes sont conformes : 410 électeurs sont inscrits à Lacapelle-Viescamp. Il y a eu 8 radiations d'office, 5 inscriptions d'office (jeunes adultes) et 10 demandes d'inscription.

f) **Déploiement de la fibre**

Mme le Maire a été contactée par la société SOGETEL pour déployer des poteaux au Rieu, à Peyragude et à Puechbroussou. Ce point a été évoqué cette semaine lors d'une réunion à la CABA : dans toutes les communes, il est proposé l'installation de poteaux et non l'enfouissement. Mais le risque, si les communes refusent, est que le déploiement de la fibre ne se fasse pas.

g) **Interventions des sapeurs-pompiers – Bilan 2019 et 2020**

Les sapeurs-pompiers (secteur Laroquebrou / Saint Mamet) ont adressé, à la Mairie, un document récapitulatif de leurs interventions sur la commune :

	2019	2020
Nombre total d'interventions	20	27
<i>Accidents de la circulation</i>	1	1
<i>Incendies</i>	3	2
<i>Opérations diverses</i>	0	6
<i>Risques technologiques</i>	1	1
<i>Secours à personnes</i>	15	17

h) **Jurés d'assises**

Le tirage au sort a eu lieu le lundi 31/05/2021, à Saint Paul des Landes, en présence de Jean-Paul TROUPEL. Deux personnes ont été retenues sur la liste électorale de Lacapelle-Viescamp (Mmes Evelyne BODART et Noémie DRACON).

i) **Délégation de signature aux adjoints**

Le Maire et les adjoints ont la qualité d'officier de police judiciaire et d'état civil (articles L2122-31 et L2122-39 du CGCT). Dans un souci de continuité de service, Mme le Maire va prendre des arrêtés afin de donner des délégations de signature aux adjoints et la possibilité d'utiliser le tampon de la Mairie :

- Annelise MICHEL-GAGNAIRE pour la signature des bordereaux de comptes, titres et mandats,
- Jean-Paul TROUPEL pour la signature des bons de commande des marchés « Entretien de la voirie » et « Entretien des espaces verts »,
- Patrice COUDON pour la signature des conventions dans le cadre des TAP (Temps d'Activité Périscolaire).

Chacun devra systématiquement indiquer ses nom et prénom, sa fonction et la mention « par délégation du Maire ». Patrick EVEILLARD demande si une délégation est également prévue pour l'instruction des dossiers d'urbanisme, vu qu'il y a des délais à respecter : Mme le Maire indique que non, pour le moment.

j) **Annulation de l'opération « Nettoyage des berges »**

Cette décision a été prise par Monsieur le Préfet. Actuellement, seuls les marchés et vide-greniers sont autorisés de façon dérogatoire.

2. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25/03/2021

Vote :

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Le compte rendu du 25/03/2021 est approuvé à l'unanimité.

3. Démission d'un agent communal

L'agent Edith MOISSINAC a déposé sa lettre de démission le 14/04/2021 (lettre recommandée). Préalablement, Edith MOISSINAC avait rencontré Mme le Maire pour l'informer de sa décision de mettre un terme à ses activités d'agent communal. La date de fin de contrat a été fixée au mardi 15/06/2021. Ayant des jours de congés à poser, elle quittera son poste le vendredi 11 juin à 13h30.

Dans ce contexte, Mme le Maire demande l'autorisation de signer des contrats en CDD pour accroissement temporaire d'activité (agents contractuels non permanents) jusqu'à ce qu'un nouveau poste soit créé.

Une personne a déjà été sollicitée pour les activités périscolaires et le ménage de la garderie : le tuilage avec Edith MOISSINAC devrait commencer dès ce lundi 07/06/2021.

Martine TROUPEL est arrêtée jusqu'au 20/06/2021 mais une personne est actuellement en stage à l'école.

Mme le Maire réfléchit à la réorganisation du travail de l'ensemble des agents car il est inenvisageable de recommencer une année scolaire dans ces conditions...

Vote :

Délibération DE_2021_25 : Autoriser Mme le Maire à signer des contrats pour des agents contractuels non permanents en cas d'indisponibilité momentanée d'un agent, en cas d'accroissement temporaire d'activité ou pour les besoins saisonniers		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

4. Adhésion au groupement de commandes porté par les Syndicats Départementaux d'Energies de l'Ariège (SDE09), de l'Aveyron (SIEDA), du Cantal (SDEC), de la Corrèze (FDEE 19), du Gers (SDEG), de la Haute-Loire (SDE 43), du Lot (TE46), de la Lozère (SDEE), des Hautes-Pyrénées (SDE65) et du Tarn (SDET) pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique

Mme le Maire remet en séance, à l'ensemble des conseillers, un courrier de la CABA signé par Monsieur DESTANNES et explicitant la problématique. En synthèse, la CABA propose aux communes membres d'adhérer au groupement d'achat initié par le SDEC pour la fourniture d'électricité.

Vote :

Délibération DE_2021_26 : Autoriser Mme le Maire à signer la convention d'adhésion au groupement de commandes proposé par le SDEC pour l'acheminement et la fourniture d'électricité, ainsi que la fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

5. Camping municipal du Bourg (camping 1*)

a) Règlement intérieur

Mme le Maire propose d'habiliter Jacqueline BOULANGE et Delphine QUILLET en tant que régisseurs du camping municipal du Bourg et du marché de producteurs qui se tiendra cet été au Puech des Ouilhes.

S'agissant du Règlement intérieur, Mme le Maire suggère de reprendre le modèle précédemment signé par Mme Geneviève DELPUECH, ancien Maire, car ce document est très complet. Il sera revu ultérieurement lorsque les travaux de la base multi-accueil seront réalisés. Seul l'article 3 est modifié en séance afin de préciser que les redevances seront dorénavant payables à l'arrivée.

Une indemnité de 110 € pour les deux mois est prévue pour rémunérer le régisseur : Jacqueline BOULANGE indique, en séance, ne pas souhaiter bénéficier de cette indemnité.

b) Tarifs 2021

Une proposition est remise en séance aux conseillers : elle fait suite à une séance de travail entre Mme le Maire, Patrice COUDON et Jacqueline BOULANGE, ainsi qu'à une réunion de la commission « Finances / Budget ». Il est proposé de rajouter le tarif de la caution pour le prêt (en dépannage) d'un adaptateur électrique pour les caravanes et camping-cars : 20 €. Il est par ailleurs décidé de limiter la réduction « Séjour long » à 25% et sur la 3^{ème} semaine uniquement.

Vote :

Délibération DE_2021_27 : Approbation du règlement intérieur et des tarifs 2021 du camping municipal du Bourg		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

6. Tarifs emplacement marché des producteurs locaux

En novembre, une réflexion a été lancée pour la mise en place d'un marché des producteurs locaux. Ce marché sera implanté sur la plage du Puech des Ouilhes et se tiendra les jeudis de 18h00 à 22h00, du 01/07 au 26/08/2021. La commission « Animation - Vie locale » s'est réunie afin d'établir le règlement et proposer les tarifs des emplacements. Ces deux documents sont remis en séance aux conseillers et il en est fait une lecture commune.

Vote :

Délibération DE_2021_28 : Approbation du règlement intérieur et des tarifs 2021 du marché des producteurs locaux du Puech des Ouilhes		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

7. Tarif du service communal des TAP

Instauré par la réforme des rythmes scolaires qui répartit les 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 9 demi-journées, le temps d'activité périscolaire (TAP) est à la charge de la municipalité et doit contribuer au développement de la curiosité intellectuelle de l'enfant. Aurore LEFEBVRE précise que pour l'année scolaire 2020/2021, le coût des seuls intervenants extérieurs et des fournitures nécessaires (tennis, percussions, judo, etc.) s'établit à 2 246,00 € pour 43 enfants en moyenne (soit 52,30 € par enfant). Le tarif horaire des interventions extérieures est de 25 à 30 € en moyenne. A ce montant, il convient de rajouter le salaire de l'agent communal et les charges associées, ainsi que la rémunération versée au centre socio-culturel pour la mise à disposition de Maxime.

Aurore LEFEBVRE doit commencer à prospecter pour l'année prochaine.

Depuis la mise en place des TAP, ce service est proposé gratuitement aux familles par la municipalité.

Pour le moment, la commune continue à percevoir une subvention annuelle variant en fonction du nombre d'enfants accueillis : cette subvention ne couvre toutefois pas le coût total des TAP. Dès lors, la question se pose de maintenir ou non la gratuité de ce service.

Vote :

Délibération DE_2021_29 : Maintien de la gratuité pour les familles et autorisation à Mme le Maire de constituer les dossiers et contractualiser avec les intervenants pour l'année scolaire 2021-2022		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

8. Marché à bons de commande « Entretien des espaces verts »

Les marchés à bons de commande « Entretien des espaces verts » et « Entretien de la voirie et Viabilité hivernale » ont été renouvelés dans le cadre de la procédure MAPA (Marché A Procédure Adaptée).

L'ouverture des plis a eu lieu le 28/04/2021 et l'analyse des offres a été faite le 30/04/2021, en la présence des membres de la commission « Travaux », d'Annelise MICHEL-GAGNAIRE et de Mme le Maire.

Trois entreprises ont postulé : Paysagiste des volcans / Id Verde / BOIS Thierry.

A l'issue du classement établi dans la grille d'appréciation des offres, l'entreprise Paysagiste des volcans a été retenue. Une rencontre a été organisée avec les gérants afin de signer l'acte d'engagement et préciser le mode de fonctionnement souhaité par la municipalité. Les bons de commande ont été revus et sont un prérequis indispensable à toute intervention.

9. Marché à bons de commande « Entretien de la voirie et Viabilité hivernale »

L'ouverture des plis a eu lieu le 28/04/2021 et l'analyse des offres a commencé le 30/04/2021, en présence des membres de la commission « Travaux », d'Annelise MICHEL-GAGNAIRE et de Mme le Maire.

Une seule entreprise a postulé : MJM Services.

Lors de l'analyse, il est apparu nécessaire de clarifier les besoins et les modalités de calculs (voies étroites, voies larges, nombre de passages, etc.). La séance a été mise en suspens et, la société MJM Services étant la seule à avoir postulé, un rendez-vous a été pris avec la gérante. A l'issue de cet échange, la commission Travaux a complété et précisé les attentes pour chaque n° de prix et la société MJM Services a retravaillé sa proposition tarifaire.

La commission s'est réunie de nouveau le 12/05/2021 : l'entreprise MJM Services a été retenue.

De la même façon, une rencontre a été organisée afin de signer l'acte d'engagement et préciser le mode de fonctionnement souhaité. Les bons de commande ont été revus et sont un prérequis indispensable à toute intervention. Seules les interventions urgentes (chutes d'arbres sur la voirie ou déneigement par exemple) peuvent être convenues par téléphone et être régularisées ensuite par un bon de commande formalisé.

10. Marais du Cassan

Antoine GENCE présente en séance les actualités relatives au Marais du Cassan.

- Dans le cadre d'un appel à projet de l'agence de l'eau, des travaux de restauration et préservation des zones humides et cours d'eau du bassin versant du ruisseau d'Auze doivent débuter dès le mois d'août. Le Comité de pilotage Auze-Ouest-Cantal est géré par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN). Ce projet important a notamment permis d'associer des éleveurs. Financièrement, ces travaux ne coûtent rien pour la commune.
- Le 05 et le 21/05/2021, des rencontres ont eu lieu avec l'Office National des Forêts (ONF) et le CEN. La commune de Lacapelle-Viescamp est propriétaire, au niveau du marais, de 35 hectares de zones boisées gérées, depuis 1986, par l'ONF. En 2005, une convention de protection environnementale a été signée entre le CEN, l'ONF et la commune. Mais aujourd'hui, l'ONF se sent exclu du fonctionnement et a interpellé la municipalité.
- Le CEN gère la mise en pâturage du marais. La commune étant propriétaire d'une partie des parties des pâtures, Mme le Maire regrette d'avoir été informée si tardivement des changements ci-après : visiblement, la convention entre le CEN, la SAFER et Monsieur SERVANS va être rompue, ce dernier ne souhaitant plus mettre les bufflones. Dans ce contexte, le CEN envisage d'entretenir le marais avec du bétail plus léger, de type chevaux ou vaches. Le CEN propose de faire une convention à titre gratuit et expérimental pour 2021 (et potentiellement 2022) afin de tester cette solution. En fonction des résultats, une convention plus pérenne sera prévue : l'ancienne convention prévoyait une redevance de 80 € par an, dont 40 € reversés à la Mairie.

- Une rencontre sera prochainement prévue entre l'ONF, le CEN, le SIVU et la commune afin de préciser les modalités de fonctionnement et rôles de chacun.

Le projet de convention de mise à disposition à titre gratuit entre le CEN d'Auvergne, la commune de Lacapelle-Viescamp et Monsieur LABRUNIE – (pâturage bovin) - Monsieur Andrieu Grégory (pâturage équin)) est remis en séance aux conseillers.

Délibération DE_2021_30 : Autoriser Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit des pâtures du Marais pour une période de 2 ans

Etant partie prenante, Jérémy LABRUNIE est exclu du vote.

Vote :

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

11. Questions diverses

- **Sécurité sur Jallès haut, Jallès bas et Martal** : Alain PEYROU souhaite savoir « où on en est ».
- **Directionnel « Jallès haut »** : Alain PEYROU précise qu'en venant de Jallès bas, Jallès haut n'est pas renseigné.
- **Chats errants** : Alain PEYROU avait déjà posé la question lors d'un précédent conseil municipal et indique que certaines communes procèdent à des actions de stérilisation (exemple : Arpajon-sur-Cère).
- **Déploiement de la fibre** : Alain PEYROU indique qu'en 2010, à Jallès, la CABA avait enterré une conduite en PVC qui aujourd'hui est vide. Est-ce que ce fourreau serait réutilisable pour passer la fibre ? Ce point est effectivement à retenir mais pour le moment, la société SOGETEL ne travaille pas sur ce secteur.
- **Sortie du camping municipal** : Antoine GENGE indique qu'en voiture, cette sortie est dangereuse. Qu'est-il possible de faire pour améliorer la visibilité ?
- **Table de Martal** : Alain PEYROU demande « où on en est ». Ce dossier est en cours : la table devrait être réparée.
- **Remise en état de la voirie à la suite des travaux réalisés à Calvanhac / Le Cassan** : Patrick EVEILLARD s'interroge à ce sujet. Jean-Paul TROUPEL va effectivement relancer le maître d'œuvre car la Mairie n'a pas plus d'information.
- **Dates auxquelles sonne le glas** : Mme le Maire a vu Mme MORBO. Précédemment, le glas ne sonnait que le jour des obsèques. Mme MORBO le fera dorénavant sonner dès la veille afin que les habitants aient l'information.

Toutes les questions ayant été abordées, **la séance est levée à 23 h 40.**